



**C.D.O.S. Stade Nautique
Départemental**

Boulevard Charles De GAULLE

LIGUE DE L'ESSONNE

91540 MENNECY

CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DU CHEF DE TATAMI

En plus des droits et devoirs de l'arbitre, le chef de tatami se doit :

Ne remet pas en cause les décisions arbitrales

S'assure que les arbitres en place sont compétents pour la compétition en cours

Ne met pas en situation plus de deux stagiaires en même temps

Fait des remarques appropriées avec courtoisie

Donne confiance et assure son soutien aux arbitres

Donne des conseils judicieux sur des situations critiques

Évalue la prestation de chaque arbitre/stagiaire

Est responsable des personnes aux tables